

# ACTION URGENTE

## UN COUPLE CONDAMNÉ À L'EMPRISONNEMENT POUR DES INFRACTIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ NATIONALE

**L'ancien militant étudiant Arash Sadeghi et son épouse, Golrokh Ebrahimi Iraee, ont été condamnés à une peine d'emprisonnement pour des infractions liées à la sécurité nationale, à l'issue de procès manifestement iniques. Ils ont fait appel de leur condamnation.**

**Arash Sadeghi**, un ancien militant étudiant, a été informé en août 2015 de sa condamnation par la 15<sup>e</sup> chambre du tribunal révolutionnaire de Téhéran à 15 ans d'emprisonnement pour « diffusion de propagande contre le système », « rassemblement et collusion dans le but de nuire à la sécurité nationale » et « outrage au fondateur de la république islamique d'Iran et au Guide suprême », notamment. Selon les informations portées à la connaissance d'Amnesty International, les billets d'Arash Sadeghi relatifs à des prisonniers politiques publiés sur Facebook, ses déclarations à des médias concernant son emprisonnement et ses échanges avec des journalistes ont été utilisés contre lui à titre de « preuves ». Il avait été arrêté le 6 septembre 2014 et détenu à l'isolement pendant six mois, sans qu'il puisse communiquer avec un avocat. Le tribunal n'a pas autorisé son avocat à consulter son dossier, et a déclaré qu'il ne pouvait bénéficier de l'assistance d'un avocat que si cet avocat était nommé par le tribunal. Arash Sadeghi ayant refusé l'avocat désigné par le tribunal, il n'a bénéficié d'aucune assistance juridique pendant son procès.

Le tribunal a condamné son épouse, **Golrokh Ebrahimi Iraee**, à six ans d'emprisonnement pour « outrage à l'islam » et « diffusion de propagande contre le système ». Ces accusations sont apparemment liées à une histoire non publiée que les autorités ont trouvée chez elle, et à des billets qu'elle a publiés sur Facebook au sujet de prisonniers politiques. Golrokh Ebrahimi Iraee a été condamnée par contumace, car elle était à l'hôpital pour des problèmes de santé le jour de son procès. Le tribunal avait refusé sa demande d'ajournement de l'audience. Golrokh Ebrahimi Iraee et Arash Sadeghi ont été arrêtés le 6 septembre 2014 par des hommes qui étaient apparemment des gardiens de la révolution, et emmenés à la section 2A de la prison d'Evin à Téhéran. Selon les déclarations qu'ils ont faites ultérieurement, ils y ont été soumis à la torture et à d'autres mauvais traitements. Ils ont été remis en liberté sous caution le 27 septembre 2014 et le 14 mars 2015 respectivement.

### DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en persan, en français, en espagnol ou dans votre propre langue :

- demandez instamment aux autorités iraniennes d'annuler les déclarations de culpabilité et les peines prononcées contre Arash Sadeghi et Golrokh Ebrahimi Iraee, qui sont basées sur l'exercice pacifique par ce couple de ses droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique ;
- rappelez-leur qu'aux termes du droit international relatif aux droits humains, toute personne faisant l'objet de poursuites pénales doit être autorisée à communiquer avec l'avocat de son choix pendant toute la durée de la procédure judiciaire.

### ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 9 NOVEMBRE 2015 À :

Guide suprême de la République islamique d'Iran

Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei  
The Office of the Supreme Leader  
Islamic Republic Street – End of Shahid  
Keshvar Doust Street  
Tehran, République islamique d'Iran  
Courriel :  
<http://www.leader.ir/langs/en/index.php?p=suggest>  
Twitter : @khamenei\_ir (en anglais) ou  
@Khamenei\_es (en espagnol)

**Formule d'appel : Your Excellency, / Excellence,**

Responsable du pouvoir judiciaire

Ayatollah Sadegh Larijani  
c/o Public Relations Office  
Number 4, Deadend of 1 Azizi  
Above Pasteur Intersection  
Vali Asr Street  
Tehran, République islamique d'Iran  
Courriel : info@humanrights-iran.ir  
**Formule d'appel : Your Excellency, / Excellence,**

**Copies à :**

Président de la République islamique d'Iran  
Hassan Rouhani  
The Presidency  
Pasteur Street, Pasteur Square  
Tehran, République islamique d'Iran  
Twitter : @HassanRouhani (en anglais)  
ou @Rouhani\_ir (en persan)

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays. (adresse/s à compléter).**

Name Address 1 Address 2 Address 3 Fax Fax number Courriel Email address Formule d'appel Salutation

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la deuxième mise à jour de l'AU 174/13. Pour en savoir plus : <https://www.amnesty.org/fr/documents/document/?indexNumber=mde13%2f057%2f2014&language=fr>

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## UN COUPLE CONDAMNÉ À L'EMPRISONNEMENT POUR DES INFRACTIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ NATIONALE

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Arash Sadeghi, ancien militant étudiant à l'université Allameh Tabatabai, et sa femme Golrokh Ebrahimi Iraee ont été arrêtés le 6 septembre 2014 sur le lieu de travail d'Arash Sadeghi, à Téhéran, par des hommes en civil qui étaient probablement des gardiens de la révolution. Ces derniers, qui n'ont produit aucun mandat d'arrêt, les ont emmenés à leur domicile, qu'ils ont fouillé, et ils ont saisi des objets leur appartenant, notamment leurs ordinateurs portables, des carnets et quelques CD. Ils les ont ensuite emmenés à la section 2A de la prison d'Evin à Téhéran, où Arash Sadeghi et sa femme ont été détenus jusqu'à leur libération sous caution.

Arash Sadeghi dit avoir été soumis à la torture et à d'autres mauvais traitements : ceux qui l'ont interrogé l'ont roué de coups de pied, frappé à coups de poing à la tête, giflé et étranglé. Il a été détenu à l'isolement pendant toute la durée de son incarcération, à l'exception d'une période de 15 jours où il a partagé une cellule avec un autre détenu. Il n'a pas été autorisé à communiquer avec un avocat. Arash Sadeghi a aussi dit que sa femme avait été soumise à un interrogatoire non loin de sa cellule, et qu'il l'avait entendue pleurer, pendant les 20 jours où elle a été détenue à la section 2A de la prison d'Evin. Il a aussi déclaré que les autorités ont fait pression sur lui à plusieurs reprises en lui disant que son épouse avait été accusée d'avoir brûlé le Coran et qu'elle allait être exécutée. Cette accusation est apparemment basée sur une histoire que Golrokh Ebrahimi Iraee a écrite et dans laquelle le personnage principal, une femme, brûle le Coran après avoir regardé un film sur la lapidation, mais se repent finalement. On pense que c'est cette histoire non publiée qui a été utilisée contre elle à titre de « preuve » pour l'accusation d'« outrage à l'islam ». Les personnes chargées d'interroger Arash Sadeghi auraient utilisé des copies imprimées de ses messages sur Facebook et de ses courriels à des journalistes à l'étranger et à des médias tels que BBC Persian comme « preuves » pour étayer les accusations retenues contre lui. Sa participation à des rassemblements, notamment à un rassemblement pacifique organisé pour protester contre l'exécution de Gholamreza Khosravi Savadjani, condamné à mort à l'issue d'un procès inique, a également été présentée en tant que « preuve » de sa culpabilité pour l'accusation de « rassemblement et collusion dans le but de nuire à la sécurité nationale ».

Les avocats choisis par Arash Sadeghi n'ont pas été autorisés à prendre en charge cette affaire et on les a empêchés de lire son dossier. Arash Sadeghi a dit que lorsqu'il avait protesté, le tribunal lui avait répondu qu'il ne pouvait pas choisir son avocat et qu'il ne pouvait être représenté que par un avocat nommé par le tribunal. Cette négation du droit d'Arash Sadeghi à une assistance juridique indépendante découle d'une disposition du nouveau Code de procédure pénale, entré en vigueur en juin 2015. Aux termes de l'article 48 de ce code, les personnes accusées d'infractions relatives à la sécurité nationale ne peuvent choisir leur avocat, pour la phase de l'enquête, qui peut durer des mois, que sur une liste de défenseurs approuvés par le responsable du pouvoir judiciaire. Or, le tribunal a manifestement appliqué cette restriction à la période au-delà de la phase d'enquête.

Les audiences du procès d'Arash Sadeghi, auxquelles a assisté un responsable des gardiens de la révolution, ont eu lieu en mai et juin 2015. En août, le couple a appris que la 15<sup>e</sup> chambre du tribunal révolutionnaire de Téhéran les avait condamnés. La peine d'emprisonnement prononcée contre Arash Sadeghi est plus longue que la peine maximale prévue par la loi pour les infractions dont il a été déclaré coupable. Cela est dû à une disposition du Code pénal iranien de 2013 qui permet de prononcer des peines plus sévères que le maximum prévu par la loi quand il y a plus de trois infractions. Cette disposition prévoit que les personnes faisant l'objet de plusieurs condamnations ne doivent purger que la plus longue des peines prononcées. Arash Sadeghi devra aussi purger, si la peine récemment prononcée contre lui est confirmée en appel, une peine de quatre ans d'emprisonnement avec sursis prononcée dans une précédente affaire.

Deux autres hommes, Navid Kamran et Behnam Mousivand, arrêtés en même temps qu'Arash Sadeghi et Golrokh Ebrahimi Iraee ont été condamnés chacun à 18 mois d'emprisonnement pour « diffusion de propagande contre le système ».

Noms : Arash Sadeghi ; Golrokh Ebrahimi Iraee  
Homme et femme

Action complémentaire sur l'AU 174/13, MDE 13/2520/2013, 28 septembre 2015

